

est t'il possible d'arreter un chantier

Par gwen1er, le 13/09/2011 à 23:51

bonjour,

je suis artisan statut EI, j'ai une activité assez polyvalente et actuellement je suis sur un chantier sur lequel je dois dans un petit collectif refaire 3 appartements (se qui comprend : pose de 3 cuisine ,3 salle de bains , peinture de tout les murs plafonds huisseries et radiateurs , pose de carrelage dans wc cuisine et salle de bains,faience dans cuisine et salle de bains) donc je vous explique mon souci :

c'est un peut long mais je tiens à être precis pour avoir le meilleur avis possible

apres avoir reçu le devis signé par le client mais pas daté par le client j'ai commencer le chantier

1-mon client m'a demander de peindre des étagères dans des placards en plus dans le 1er appartement se qui m'a fais consommer plus de peinture (sur un malentendu avant devis je me suis executer en offrant la peinture +mains d'oeuvre pour cela) J'indique cela pour énumérer les multiples choses cumuler

2- un vendredi je pose du carrelage dans l'apres midi une fois terminé comme sur tous mais chantier ,par precautions je prend des photos des travaux effectuer ,(ne travaillant ni le samedi ni le dimanche), je reviens le lundi sur le chantier et je trouve 2 carreaux casser suite à la remarque de mon client qui essais de faire passer la casse sur mon compte ,

3- une fois avoir repeins les huisseries dans le premiers appartements mon client est passer derrière moi en me tartinant de pate à bois toute les petits trou ou enfoncement dans ses dernières huisseries datant de 1960, (précisions c'est de la peinture d'huisserie sur le devis et non de la restauration d'huisserie) donc de nouveau 2 couches de peinture

4-Une fois le 1ere appart terminé et le 2ème bien entamé le client me demande de changer de primaire d'accroche pour la peinture qui ne leur convient plus se qui represente une surface de 690 M2,

le primaire initiale coutant 450€ de moins que le primaire demander

5 - le client ayant voulu s'occuper de lister les commandes m'a fais commander du materiel qui n'étais pas bon que j'ai du retourner changer

bref apres tous ceci je serai désirer d'arrêter le chantier . quel sont mais recours et mes possibiliter merci d'avance

Par lexconsulting, le 17/09/2011 à 11:08

Cher Monsieur,

Vous êtes artisan et donc professionnel. Il vous appartient d'être le plus précis possible dans l'élaboration de vos devis sur la nature des prestations à réaliser, la durée et le coût des travaux ainsi que le choix des matériaux.

Que vous soyez tombé sur un client pénible, cela malheureusement arrive régulièrement (surtout ils ont le don de repérer les artisans sympas qui vont faire gratuitement un certain nombre de prestations non prévues initialement).

Pour ce type de clients, utilisez l'effet miroir, sinon vous aurez les pires difficultés à terminer vos travaux à vous faire payer et même, cerise sur le gâteau, à éviter une procédure car, vu ce que vous nous dites, vous êtes parti pour cela si vous stoppez le chantier (vous êtes professionnellement responsable de la bonne exécution de celui-ci) et ce unilatéralement.

Si vous estimiez que les matériaux n'étaient pas adaptés, en nombre et en qualité, vous deviez porter une réserve sur le devis signé par votre client et si, ensuite cela génère un coût supplémentaire, émettre un nouveau devis..

Il ne sert à rien de venir tout regretter ensuite : c'est vous le professionnel et c'est vous qui êtes responsable non seulement de la prestation réalisée mais également du conseil préalablement donné au client.

En conséquence, au vu du devis que vous avez signé, vous devez terminer les travaux. S'il y a des coûts supplémentaires pour des prestations non initialement prévues par le client mais sollicitées par ce celui-ci en cours de chantier, émettez de nouveaux devis. Si vous estimez que ces matériaux ne sont pas adaptés, matérialisez par écrit des réserves, voire même un refus d'effectuer la prestation. Si votre client détériore le travail effectué, faites lui un courrier recommandé. Préservez vous. A force de vouloir être trop gentil dans votre domaine d'activité, cela finira par vous retomber dessus. Avec ce type de clients, utilisez l'effet miroir, c'est à dire la même attitude. Il finira par s'épuiser et respecter votre travail.

Dons en résumé, ce que vous venez de nous expliquer, adressez le à votre client par LRAR si vous estimez que son attitude n'est pas compatible avec la poursuite du chantier. Anticipez et prenez les devant car votre client, lui, ne vous ratera pas !

Bien Cordialement

LEX CONSULTING http://www.lexconsulting.fr

Par Mutlu, le 16/01/2014 à 14:16

Bonjour, peut on arrêter un chantier en cours d'exécution et quels sont les risques encourus?